



Metz, jeudi 22 février 2024

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01160**

---

Pris en application :

Code des transports

**Crue (passage en marque de crue I)****MOSELLE CANALISEE****Appel à la vigilance ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 22/02/2024 à 18:15**

## o Moselle canalisée

entre les pk 242.430 (amont de l'écluse de Apach) et pk 269.790 (aval de l'écluse de Thionville)

**Commentaire :**

La marque de crue I étant dépassée à l'échelle de Stadtbredimus-Palzem, mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront naviguer avec prudence compte tenu de l'augmentation des débits et hauteurs d'eau. Les prescriptions prévues par le RPNM (Règlement de Police pour la Navigation sur la Moselle) en son article 10.02, pour la section comprise entre Apach et la porte de garde de Wadrinau, ainsi que le RPPM (Règlement Particulier de Police sur l'itinéraire Moselle) en son article 11, pour la section comprise entre Apach et Neuves Maisons, sont applicables.

Le prochain avis modificatif informera l'ensemble des usagers soit du retour à la normale de la ligne d'eau soit du franchissement à l'échelle de Stadtbredimus-Palzem de la marque II.

**Service(s) à contacter :**

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef Agence

**Signé**

Stéphane BARELLI